

## Mesures d'activité volumique du radon dans les bâtiments, y compris les bâtiments souterrains et les établissements thermaux - N1A

Code : CI2030

Durée : 4 jours (28 heures)

Lieux : Le Vésinet (78) et Fontenay-aux-Roses (92)

Prix HT : 1 450 €

Nombre de stagiaires : 15 max

### Animateurs :

Animation par des experts de l'IRSN assurant au quotidien les missions de l'Institut dans le domaine de la radioprotection.

### Évaluation :

Une évaluation des apprentissages est réalisée en fin de stage.

Une attestation individuelle de participation est délivrée à l'issue du parcours de formation.

### Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés, présentations d'exemples concrets, exercices pratiques, nombreuses mises en situation et présentations d'outils et de méthodes réutilisables sur le terrain.

### Documentation fournie :

Document de synthèse, copies de documents réglementaires, recueils des différentes présentations.

### Contact :

+33 (0)1 58 35 83 00

[formationsfrance@enstti.eu](mailto:formationsfrance@enstti.eu)

### Contexte réglementaire :

- Code du travail : section VIII du chapitre 1<sup>er</sup> du titre III du livre 2 du code du travail ;
- Code du travail : article R.4451-136 ;
- Arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts ;
- Décision ASN n° 2009-DC-0134 (homologuée par arrêté du 5 juin 2009) ;
- Décision ASN n° 2009-DC-0136 du 7 avril 2009 relative aux objectifs, à la durée et au contenu des programmes de formation des personnes qui réalisent les mesures d'activité volumique du radon.

### Objectif :

Donner aux participants les bases concernant les principes et la méthodologie pour pouvoir réaliser les dépistages radon, conformément à la réglementation en vigueur.

### Attendus de la formation :

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :

- de mettre en place un programme de mesure du radon dans les lieux ouverts au public et les lieux de travail, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de préparer une demande d'agrément pour procéder aux mesures de radon.

### Public :

Experts immobiliers, architectes, géomètres experts, organismes de contrôle technique industriel, spécialistes du nucléaire, médecins du travail, inspecteurs du travail, responsables Qualité Sécurité Environnement.

### Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour cette formation. Une connaissance des modalités réglementaires relatives aux conditions d'agrément d'organismes habilités à procéder aux mesures d'activité volumique du radon dans les lieux ouverts au public et les lieux de travail est souhaitable.

### Programme

#### JOUR 1 : Le Vésinet

*Les généralités sur le radon, les normes, les modes et techniques de la mesure du radon, le modèle de rapport de mesure*

Généralités sur la radioactivité - Généralités sur le radon (qu'est-ce que le radon ?) - Les risques sanitaires associés au radon et à ses descendants - Le radon dans les bâtiments et habitations en France (Atlas radon, historique et résultats des campagnes de mesures, exemples d'autres pays) - La réglementation en vigueur (code de la santé publique, code du travail) - Connaissance du milieu de travail (rôle du CHSCT, communication du rapport d'intervention...) - Les méthodes de mesure du radon - La mesure intégrée de l'activité volumique du radon - Le dépistage du radon dans les bâtiments de surface - Présentation de la norme NF ISO 11665-8

#### JOUR 2 : Le Vésinet

*Mise en situation et mise en œuvre des évaluations de risques*

Le dépistage du radon dans les bâtiments de surface - Présentation de la norme NF ISO 11665-8 - Cas pratique en situation réelle- Les techniques de remédiation

#### JOUR 3 : Fontenay-aux-Roses

*Mise en situation et présentation d'outils et de méthodes de mesure*

Le dépistage du radon dans les bâtiments souterrains - Présentation de la norme NF ISO 11665-8

#### JOUR 4 : Fontenay-aux-Roses

*Mise en situation et présentation d'outils et de méthodes de mesure*

Le dépistage du radon dans les établissements thermaux - Présentation de la norme NF ISO 11665-8